
Ville de Métis-sur-Mer

14 juin 2005

Madame la Présidente,
Madame et Monsieur les commissaires,
Mesdames et Messieurs,

Mon nom est Raymond Tremblay, Maire de la Ville de Métis-sur-Mer

Projet éolien de Baie-des-Sables / Métis-sur-Mer

I. Présentation de l'organisme : Ville de Métis-sur-Mer.

La Ville de Métis-sur-Mer est issue du regroupement, en 2002, des municipalités de Métis-sur-Mer et Les Boules. Le parc éolien prévoit l'installation de 12 éoliennes dans le secteur «Les Boules» de la Ville de Métis-sur-Mer.

II. Préoccupations liées au projet : les contributions versées aux municipalités.

Il s'agit essentiellement aujourd'hui de vous faire part des ententes finales qui ont été conclues par la Municipalité de Baie-des-Sables et la Ville de Métis-sur-Mer avec Cartier Énergie Éolienne (BDS) Inc.

Un rappel des faits :

- a) Le 18 janvier 2005, le président de Cartier Énergie Éolienne décidait de verser une contribution volontaire annuelle de 1 000. \$ du mégawatt installé sur le territoire de chaque municipalité;
- b) Les municipalités impliquées dans le premier 1 000 mégawatts décident de se regrouper pour négocier avec les promoteurs Cartier Énergie Éolienne (BDS) Inc. et Northland Power;


Ville de Métis-sur-Mer

- c) Les maires de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer, respectivement Monsieur Jacques Couillard et moi-même, Raymond Tremblay, sont mandatés pour finaliser l'entente avec Cartier Énergie Éolienne puisqu'ils sont les premiers à recevoir un parc éolien. Il est entendu que l'entente finale servira de base à l'ensemble des municipalités impliquées dans l'appel d'offre d'Hydro-Québec de 1 000 MW;
- d) La négociation implique, en cours de mandat, le président de Cartier, M. Gilles Lefrançois, qui a manifesté un esprit d'ouverture et une bonne collaboration avec les mandataires;
- e) Des ententes cadres et finales sont conclues par la Municipalité de Baie-des-Sables et la Ville de Métis-sur-Mer avec Cartier Énergie Éolienne (BDS) Inc. le 10 juin 2005 :
 - 1. Entente concernant les contributions volontaires du promoteur.
 - i) contributions annuelles de 1 000. \$ du mégawatt, telles que proposées dans la lettre du 18 janvier 2005 par Cartier;
 - ii) contribution lors de la construction de 1 000. \$ par mégawatt;
 - iii) fonds de visibilité de 30 000. \$ aux municipalités, au prorata du nombre d'éoliennes impliquées;
 - iv) un accord d'équité qui prévoit les mêmes avantages aux municipalités signataires si des contributions plus avantageuses sont allouées ailleurs.
 - 2. Entente concernant le développement de l'industrie de l'éolien qui prévoit un comité de suivi, l'intégrité du réseau routier des municipalités impliquées, la priorité à la main-d'œuvre locale ainsi qu'aux entrepreneurs et fournisseurs locaux et un accord de cession. En contrepartie, les municipalités s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la réalisation par le promoteur du projet.

Ville de Métis-sur-Mer

- III. En conclusion, en tant que mandataire de la négociation des ententes avec M. Jacques Couillard, maire de Baie-des-Sables, je tiens à souligner ma satisfaction des résultats obtenus dans les circonstances, de la bonne collaboration et de l'ouverture manifestées par la direction de Cartier, particulièrement de son président, M. Gilles Lefrançois.

Merci de votre attention.


Raymond Tremblay, maire de Métis-sur-Mer